

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 14 AVRIL 2021

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Procurations : 4

VOTES : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2021/2/17

L'an deux mille vingt et un, le quatorze du mois d'avril à 18h30, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de La Bâtie-Neuve (05230), les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 7 avril 2021.

Présents :

AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, RENOY Bernard, SARRAZIN Joël, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

Absent : AUROUZE Jean-Marc

Absents Excusés :

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, CHIARAMELLA Yves, DURAND Marc, KUENTZ Adèle, ROUX Lionel et SARRET Jean.

Procurations :

Mme ACHARD Liliane donne procuration à Mme SEIMANDO Mylène ;
M. CHIARAMELLA Yves donne procuration à Mme CLAUZIER Elisabeth ;
Mme KUENTZ Adèle donne procuration à Mme Clémence SAUNIER ;
M. ROUX Lionel donne procuration à M. BETTI Alain.

Madame Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte administratif du budget général 2020

Le président quitte la séance,
Le conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte administratif 2020 du budget général,
Sur le rapport de Monsieur Francis CESTER,
Après en avoir délibéré,
Prend acte des résultats de l'exercice 2020 qui ressortent ainsi qu'il suit :

En section d'exploitation

Recettes d'exploitation 2020	3 458 353,87 €
Dépenses d'exploitation 2020	3 092 372,03 €
Résultat de l'exercice 2020	365 981,84 €
Résultat antérieur reporté	313 887,61 €
Soit un résultat de clôture 2020	679 869,45 €

En section d'investissement

Recettes d'investissement 2020	793 674,97 €
Dépenses d'investissement 2020	374 946,99 €
Résultat de l'exercice 2020	418 727,98 €
Déficit antérieur reporté	388 434,86 €
Soit un résultat de clôture 2020 avant RAR	30 293,12 €
Balance des restes à réaliser nets (RAR nets)	-274 888,81 €
Besoin de financement de la section d'investissement	244 595,69 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte administratif du budget général au titre de l'exercice 2020.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 16 avril 2021
Et de la publication, le 20 avril 2021

Monsieur le vice-président,

Francis CESTER.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.